

Édito

En cette fin d'année, certains projets de l'entreprise se précisent.

C'est ainsi qu'au courant du mois de juillet a été menée une enquête publique concernant un projet de petite centrale de production hydroélectrique au Monétier les Bains dont, à l'heure où nous imprimons, nous ne connaissons pas le résultat. En l'occurrence, retenons seulement ce précepte : « *Le but de la dispute ou de la discussion ne doit pas être la victoire, mais l'amélioration* » (M. Joubert, 1838), auquel EDSB reste fidèle.

Vous trouverez également dans cette lettre le détail des évolutions tarifaires de l'été fixées par la réglementation et

qui viennent impacter le budget des ménages. Les justifications données par la Commission de Régulation de l'Énergie amènent des éclaircissements sur ces augmentations.

Enfin, ici, quelques informations sur les travaux réalisés par EDSB sur le réseau électrique de Sainte Marguerite, commune de Saint Martin de Queyrières, et sur la gestation d'une nouvelle société dans le Queyras.

Bonne lecture à tous !

Marc Platon, directeur d'EDSB

ÉVOLUTION DU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE AU 1^{ER} AOÛT

En France, le Tarif Réglementé de Vente (TRV) de l'électricité est déterminé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) depuis décembre 2015.

Pour les particuliers ou professionnels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, et qui ont choisi de rester en contrat avec leur fournisseur historique (EDF et l'ensemble des Entreprises Locales de Distribution, telles qu'EDSB), le Tarif Bleu est proposé en deux segments, « Résidentiel » et « Non résidentiel ». Il est identique sur l'ensemble du territoire national (les « Grandes Entreprises » ne peuvent plus en bénéficier depuis le 1^{er} août 2018).

Augmentation du prix de l'électricité de 1,3% en août 2019

Après avoir subi une première hausse de 5,9% en juin 2019, les TRV d'électricité ont fait l'objet d'une nouvelle augmentation de 1,3% en moyenne au 1^{er} août 2019 (l'évolution varie selon la puissance et l'option tarifaire souscrites).

La CRE explique la première augmentation de juin par la conjoncture internationale, à travers deux facteurs principaux :

- Une importante hausse des prix de l'électricité sur les marchés de gros, causée par l'augmentation des prix des matières premières depuis le début de l'année 2018
- Un doublement des prix moyens des « garanties de capacité », mécanisme visant à limiter les coupures de courant les jours d'importante consommation électrique.

La CRE a également justifié cette hausse des TRV en avançant qu'elle permettrait de préserver les 3 objectifs poursuivis par cet organisme régulateur : la sécurité, la qualité et les prix à moyen et long terme.

D'après la CRE, cette nouvelle évolution du prix de l'électricité devrait permettre de couvrir l'augmentation des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

Le TURPE rémunère les Gestionnaires de Réseaux de Transport (RTE) et de Distribution (ENEDIS et les ELD GRD, telles qu'EDSB) pour l'acheminement d'électricité jusqu'aux consommateurs finals, particuliers et professionnels. Ces tarifs sont calculés et fixés par les pouvoirs publics le 1^{er} août de chaque année, en fonction des évolutions du marché et de l'inflation.

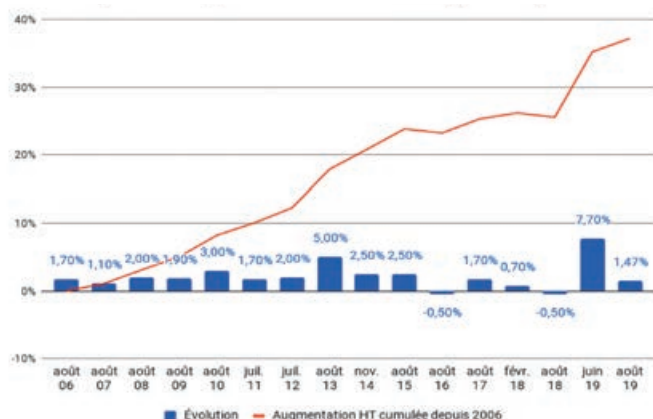
D'autres facteurs influent sur les tarifs de l'électricité, comme l'entretien et la modernisation du réseau, des taxes (voir l'encart ci-contre) ou encore les coûts de production.

LES TAXES SUR L'ÉLECTRICITÉ

Fixées par les pouvoirs publics, les taxes sur l'électricité représentent environ 30 % de la facture finale, et leur montant varie une fois par an maximum. On compte en tout 4 taxes et contributions :

- la CSPE (Contribution au service public de l'électricité) a vocation à couvrir les obligations de service public, comprenant notamment le soutien au développement des énergies renouvelables,
- la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité) est une taxe locale prélevée pour le compte du département et de la commune,
- la CTA (Contribution tarifaire d'acheminement) s'applique sur la part fixe de la facture (abonnement),
- la TVA à 20% s'applique sur le prix du kWh HT, la CSPE et la TCFE, et la TVA réduite à 5,5% s'applique sur la CTA et le prix de l'abonnement.

Évolution moyenne du tarif réglementé de l'électricité hors taxes (particuliers)



en bref...

EDSB dans le Queyras

Forte du modèle développé avec la commune de Cervières pour réaliser un aménagement de production hydroélectrique, l'entreprise EDSB a engagé des études en partenariat avec la commune d'Arvieux sur le torrent dit « de la rivière », de l'autre côté du col de l'Izoard. C'est ainsi que la nouvelle société d'économie mixte EDA (Énergie Développement Arvieux) est en passe de voir le jour.

DES TRAVAUX POUR RENFORCER
LE RÉSEAU À SAINTE MARGUERITE

En 2019, EDSB continue à moderniser et à améliorer son réseau électrique. Ainsi, nous avons décidé d'implanter au lieu-dit « les Rampes » une armoire HTA 3 directions, dotées de cellules motorisées équipées de tores pour piéger les défauts.



Elle pourra donc modifier à distance le schéma d'exploitation entre Sainte Marguerite, Coste Belle et Queyrières. Ces télécommandes seront rapatriées en temps réel sur notre téléconduite. Cette démarche répond à des enjeux de sécurité et de qualité de fourniture. D'autre part, en coordination avec la mairie de Saint Martin de Queyrières, le poste HTA/BT cabine haute situé à l'entrée du village sera détruit et déplacé au centre du village. Ce nouveau poste sera mieux positionné et alimenté en souterrain depuis l'armoire ci-dessus. Une partie du réseau basse tension s'y rattachant sera lui aussi en technique souterraine. Ces améliorations assureront une meilleure qualité d'alimentation pour les usagers de Sainte Marguerite.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE TURBINAGE

DU PETIT TABUC AU MONËTIER LES BAINS

Du 5 juillet au 5 août dernier a eu lieu, sur la commune du Monêtier les Bains, une enquête publique sur le projet de turbinage hydroélectrique du Petit Tabuc, porté par EDSB.

Pour mémoire, ce projet fortement remanié, est issu d'un travail collaboratif entre EDSB, la commune du Monêtier les Bains, les services de l'État en charge de la police de l'eau (DDT, AFB, PNE), mais aussi des associations locales comme « Les Gens du Casset », et des agriculteurs. Il consistera à dériver une partie du torrent de façon à en exploiter la force motrice.

L'installation hydroélectrique disposera d'une prise d'eau au fil de l'eau, sans stockage (60 m³) et munie d'une grille très fine. Cette disposition technique permettra de limiter très fortement la taille de l'ouvrage tout en minimisant l'emprise de la chambre de dessablage. La prise d'eau alimentera une conduite forcée en acier de 700 mm de diamètre pour une longueur de 685 m, intégralement enterrée, permettant le transit d'un débit maximal d'équipement de 850 l/s.

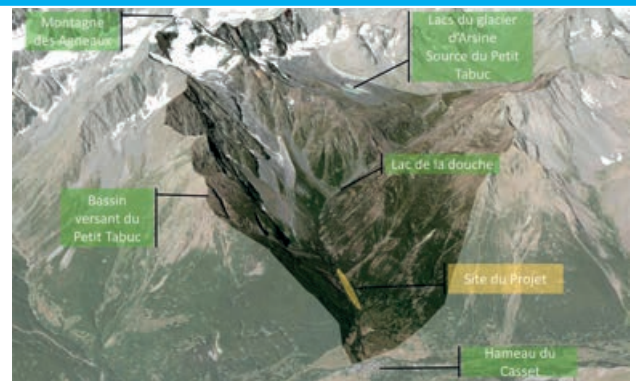
En pied de conduite sera construit, en rive gauche du torrent, un bâtiment qui abritera les équipements électromécaniques et de contrôle commande. La turbine de type Pelton sera d'une puissance de 500 kW.

Le rejet s'effectuera dans le torrent du Petit Tabuc via un canal de fuite busé (buses béton de DN 1000 mm).

La centrale devrait fonctionner toute l'année, avec un maximum de production entre mai et octobre, pour une production équivalente à 26% de la consommation annuelle de la commune (source Enedis en juillet 2019 sur le secteur).

À titre d'exemple, pour une production équivalente, il faudrait installer un champ de panneaux solaires de 10 650 m² !

Une réunion d'information au public a eu lieu le 12 juillet dernier à la salle du Dôme du Monêtier, en présence de Madame le Maire du Monêtier, du commissaire enquêteur, de l'écologue indépendant qui a réalisé l'étude d'impact et de EDSB. L'ensemble des acteurs a



rappelé les remaniements du projet, comme l'abaissement de la prise d'eau afin de ne pas interférer avec le Parc National des Écrins, la remontée de la centrale afin que les riverains habitant en partie basse puissent bénéficier toujours du même débit au droit de leur propriété, la diminution du débit prélevé pour conserver l'attrait touristique du torrent en été, le déplacement du tracé de la conduite en rive gauche du torrent pour ne pas interférer avec le chemin de randonnée...

Et aussi que ce projet sera financé sans faire appel à des subventions publiques, mais qu'il est proposé un financement participatif aux citoyens pour les intéresser.

Ces efforts ont été appréciés par les participants de la réunion et EDSB a été applaudie !

Au moment de la publication de cette lettre d'information, le résultat définitif de l'enquête n'est pas connu, mais rencontre une forte opposition, principalement par des résidents saisonniers aux propos virulents, injurieux, voire diffamatoires. Gageons que Monsieur le commissaire enquêteur ne sera pas dupe à la lecture de ces propos injustifiés. Est-il nécessaire de rappeler que EDSB est reconnue pour ses valeurs de service public et de respect de l'environnement au regard des aménagements qu'elle a déjà réalisés et qu'elle exploite ?